



Cie Juste Avant l'Oubli

www.justeavantloubli.com

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26-05-2026 À 18H00

Membres du Conseil d'Administration :

- **Présent-es** : Marie Flick et Michaël Ramalhosa

Artistes associés :

- Les artistes associés n'ont pas été invités à participer à ce Conseil d'administration.
- Le compte-rendu validé leur sera communiqué.

Rappel de l'ordre du jour :

- Vie statutaire

1 >> VIE STATUTAIRE

Durant le week-end du 23 et 24 mai 2026, les deux membres du conseil d'administration ont eu connaissance de deux courriels adressés par Amélie, à partir de sa boîte personnelle. Ces deux courriels (reproduits en annexe) suscitent une profonde incompréhension et désapprobation de la part des administrateurs.

Ces courriels ne rendent absolument pas compte de la réalité de leur engagement et de leurs décisions. Le Conseil d'administration reconstitue la chronologie des événements pour bien analyser la situation :

- **30/01/2026** : Rencontre bilatérale Michael / Quentin pour projeter la création d'une association pour ne pas dépendre de la Cie Juste avant l'oubli
- **02/02/2026** : Rencontre Michaël / Amélie / Guillaume : Amélie expose les difficultés avec Quentin, souhaite l'arrêt des projets collectifs de la compagnie et évoque l'envie de projets personnels. Guillaume aborde la possibilité pour l'association "d'héberger" les activités des artistes pour ne pas perdre le bénéfice de plusieurs années de structuration administrative.
- **02/2026** : Rencontre avec Laurent Forest, le comptable et gestionnaire de l'association : Il pose une alerte sur la complexité et le coût de relancer une nouvelle structure pour chaque artiste. Il conseille d'utiliser la structure actuelle comme support administratif et financier pour les activités respectives des artistes.
- **04/02/2026** : Conseil d'administration : La suspension de toute activité de l'association est actée jusqu'à nouvel ordre. Le CA souhaite toutefois trouver une voie pour finaliser le projet *Empreintes*. Le support administratif et financier aux projets individuels des artistes est posé en perspective.

- **13/02/2026** : Conseil d'administration : Le support administratif et financier aux projets individuels des artistes est acté. Le CA valide les premières demandes de Quentin tout en précisant bien qu'Amélie peut avoir accès à cette possibilité à l'identique.
- **26/02/2026** : Courriel de Michaël à Amélie pour lui confirmer cette possibilité, notamment dans le cadre d'une collaboration en cours avec la Cie La Butineuse.
- **20/03/2026** : Conseil d'administration : L'ordre du jour est consacré à la clôture des comptes annuels (résultat 2025 : déficit de 12 493 €) dans la perspective d'une AG, la mise en place de procédures pour répondre aux obligations d'employeur, la mise en place d'un règlement intérieur et de règles internes de fonctionnement pour garantir transparence et équité.
- **28/03/2026** : Conseil d'administration : Prévues comme un temps d'échanges avec les artistes, cette réunion ne se tiendra pas car Amélie ne peut pas être en présence de Quentin.
- **23/04/2026** : Amélie demande à rencontrer d'urgence les membres du Conseil d'administration.
- **05/05/2026** : Rencontre en visioconférence entre Marie, Michael, Amélie, Anthony (le frère d'Amélie) et Guillaume Dulac : Amélie exprime (directement ou par la voix de son frère) ses désaccords vis-à-vis des décisions du conseil d'administration. Elle considère que les membres du CA ne sont pas habilités à prendre des décisions qu'elle ne cautionne pas en tant qu'artiste à l'origine de la création de l'association. Les membres du CA expliquent les décisions au nom d'une recherche de légalité et d'équité. Une demande de dissolution et de partage des biens émerge en fin d'échange. Le CA indique qu'il reviendra vers Amélie avec des propositions et que son avis sera pris en compte au même titre que l'ensemble des parties-prenantes.
- **12/05/2026** : Marie valide le prêt du fauteuil pour une utilisation par Amélie en dehors de la compagnie. Pour simplifier et fluidifier les relations, il ne sera pas établi de convention de mise à disposition (contrairement aux règles établies par le CA).
- **13/05/2026** : Marie contacte et sollicite les conseils de Marielle Pautonnier, juriste au Syndicat des Cirques et Compagnies de Création. Marielle confirme que les décisions prises par le CA sont conformes et constituent la réponse la plus adaptée à la situation.
- **18/05/2026** : Dans la perspective du prochain CA consacré à la formulation de propositions, Michaël adresse un courriel à Amélie et Quentin leur demandant 1) d'identifier les biens dont il et elle souhaite conserver le bénéfice et 2) de transmettre les coordonnées des deux structures vers lesquelles les transférer (en indiquant : le nom, statuts, n° RNA et dirigeants principaux).
- **23/05/2026** : Alors que le CA ne s'est pas encore réuni, qu'il ne dispose pas encore des éléments demandés, un échange de mails entre Amélie et les adhérents précipitent la tenue de ce CA en urgence.

En complément de cet historique, le Conseil d'administration rappelle

- a) que ses membres n'ont pas à prendre des décisions de manière individuelle, et que par conséquent, l'ensemble des décisions ont été prises de manière collective, lors des trois CA précédents,
- b) qu'il est donc impossible de répondre à des questions quasi quotidiennes sur des sujets qui n'ont pas été traités lors des réunions du CA,
- c) qu'aucun scénario d'avenir n'a été validé à date. Ce travail est prévu lors du CA du 5 juin,
- d) que des engagements ont été pris et seront tenus.

Convaincus que ces échanges publics ne correspondent pas à l'identité et à l'image de l'association, ni à une voie pacifiée de résolution des difficultés, les membres du Conseil d'administration se donnent un unique droit de réponse pour rétablir les faits. Par la suite, et quelles que soient les informations propagées, les membres du Conseil d'administration se concentreront sur la situation 1) dans le respect des dispositions légales et statutaires, et 2) dans le respect des différentes parties prenantes (sans que cela signifie nécessairement un accord avec leurs positions).

Les membres du Conseil d'administration s'entendent sur l'envoi du courriel suivant en réponse à ceux d'Amélie :

Ce courriel vous est adressé car vous avez potentiellement reçu un (ou plusieurs) messages de la part d'Amélie Venisse ces derniers jours. En tant que représentant-es légaux de l'association Cie juste avant l'oubli, nous déplorons que vous ayez été mêlés aux difficultés actuelles rencontrées au sein de l'association. Nous vous prions d'accepter nos plus sincères excuses.

Nous ne souhaitons pas contribuer à l'étalement des discussions en cours entre le CA et les artistes associés. Par contre, nous tenons à vous informer des dispositions qui ont actuellement cours au sein de l'association.

Depuis l'annonce de la séparation entre Amélie et Quentin, nous avons tenu à ne pas prendre position dans le conflit qui les oppose. Pour autant, nous avons réfléchi et acté des dispositions qui permettraient à tous deux de poursuivre leurs activités. Ainsi depuis le début de l'année 2026, nous avons enclenché une période transitoire qui :

- 1. suspend tous les projets collectifs de la compagnie (Ma louve, Le Bruit des paillettes...),*
- 2. maintient la fonction employeur de l'association pour les besoins individuels des artistes,*
- 3. restreint l'usage du nom de la compagnie dans l'ensemble des communications,*
- 4. enclenche des réflexions sur l'avenir à moyen terme de l'association.*

*Dans ces conditions, les activités de l'association restent conformes à ses statuts c'est-à-dire « produire, diffuser, gérer des spectacles vivants et faciliter la rencontre entre différentes pratiques artistiques ». Par contre, l'identité artistique qui nous a rassemblés durant ces six dernières années est mise à mal et n'a plus lieu d'exister. Dans un premier temps, nous avons donc fait le choix de limiter l'usage du nom de la compagnie. Son utilisation est maintenant uniquement circonscrite aux démarches administratives et ne figure dans aucun document de communication. Et ce, dans l'attente de décisions plus définitives. Ces décisions constitueront le point essentiel de la prochaine réunion du Conseil d'administration. **A cette heure, toute supputation sur la méthode et les choix retenus ne sont que rumeurs ou pures conjectures.** Notre seul engagement à ce jour est de formuler des scénarios pérennes économiquement et d'entendre les parties-prenantes avant d'agir.*

Dans cette période tourmentée, le Conseil d'administration assume ses prérogatives en responsabilité et en conscience, tentant de tracer la voie la plus équitable et la plus juste possible, le tout dans un tempo propre à l'implication bénévole. Durant la période transitoire, le Conseil d'administration n'a pas souhaité communiquer en direction des adhérent-es dans l'attente de décisions de long terme. Pour autant, nous n'avons jamais fermé la possibilité d'adhérer. L'adhésion est possible via la page HelloAsso de la compagnie.

*A date, le Conseil d'administration s'est réuni et a valablement délibéré à quatre reprises. Le prochain Conseil d'administration se tiendra le 5 juin 2026. Les compte-rendus ont été systématiquement communiqués aux artistes. **Amélie et Quentin sont donc parfaitement informés de l'ensemble des dispositions que nous avons pu prendre à ce jour.** Ces documents ont vocation à assurer un suivi et une transparence au sein du CA et ne sont pas destinés à être rendus publics. Pour autant, dans les circonstances, et à titre exceptionnel, il est décidé de les rendre accessibles via les liens suivants :*

- [Compte-rendu du Conseil d'administration du 4 février 2026](#)*
- [Compte-rendu du Conseil d'administration du 13 février 2026](#)*
- [Compte-rendu du Conseil d'administration du 20 février 2026](#)*

- *Conseil d'administration du 28 mars annulé*
- *Compte-rendu du Conseil d'administration du 26 mai 2026*

Il est important de préciser que le Conseil d'administration ne traite aucunement des questions artistiques, que les artistes restent propriétaire de leurs œuvres.

*Convaincus que ces échanges publics ne correspondent pas à l'identité et à l'image de l'association, ni à une voie pacifiée de résolution des difficultés, les membres du Conseil d'administration se donnent par ce courriel **un unique droit de réponse**. Par la suite, et quelles que soient les informations propagées, les membres du Conseil d'administration se concentreront sur la situation 1) dans le respect des dispositions légales et statutaires, et 2) dans le respect des différentes parties prenantes (sans que cela signifie nécessairement un accord avec leurs positions).*

Restant à votre disposition, nous espérons par ce courriel avoir apporté la preuve de notre engagement indéfectible à accompagner la destinée de l'association Juste avant l'oubli, dans ses projets les plus agréables comme dans la fin d'une aventure qui s'écrit plus douloureusement.

*Michael Ramalhosa, président,
Marie Flick, secrétaire.*

Fin du Conseil d'administration, à 19h

Compte-rendu certifié conforme.



Michaël Ramalhosa



Marie Flick

----- Message d'origine -----

De : venisse amélie <ameloché_v@yahoo.fr>

Date : 22/05/2026 14:09 (GMT+01:00)

À :

Objet : A propos de la Cie Juste avant l'oubli / Message personnel d'Amélie

Bonjour à toutes et tous,

Je vous écris à titre personnel au sujet de la *Cie Juste avant l'oubli*.

J'ai besoin de briser un huis-clos qui m'étouffe et m'anéantis depuis des mois physiquement, psychologiquement, artistiquement et professionnellement.

Je serai aussi concise que possible, mais j'éprouve le besoin de raconter la situation et les faits de mon point de vue, afin que vous puissiez comprendre.

Vous êtes destinataires de ce mail parce que vous êtes et avez été à différents titres, des soutiens, proches, témoins, partenaires, bénévoles ou adhérent-es depuis la création de la *Cie Juste avant l'oubli*.

J'ai co-fondé cette compagnie avec Quentin en 2020. Nous l'avons créée pour soutenir nos projets artistiques et porter les rêves que nous avions en commun. Comme Quentin, j'y ai déposé beaucoup de mon univers, mon temps, mon énergie et ma créativité. J'ai aimé proposer nos créations, participer à l'élan collectif autour du festival "*Un Après-midi à Chavy*" et faire venir des artistes de tous horizons pour nous rassembler, nous rencontrer et faire vivre la culture.

Vous avez énormément contribué à la réalisation de ces projets avec vos soutiens et votre confiance.

J'ai quitté Quentin en mars 2025 pour des raisons suffisamment sérieuses pour qu'il me soit impossible aujourd'hui de retravailler avec lui.

La compagnie ne peut, à mes yeux, devenir un enjeu ou un moyen de pression supplémentaire dans le cadre de notre séparation.

Or, depuis plusieurs mois, les décisions au sein de la *Cie juste avant l'oubli* se prennent sans moi, mes demandes de dialogue restent sans réponse et je n'ai plus accès à l'outil professionnel que j'ai créé et développé pendant 5 ans.

Ainsi depuis le mois de février 2026, je n'ai eu de cesse de demander un dialogue avec le bureau afin d'avancer ensemble sur la suite de l'association sans obtenir de réponse.

Le 11 mai dernier, j'ai finalement adressé un mail à Quentin, et aux membres du bureau, Michaël Ramalhosa et Marie Flick, dans lequel j'écris la chose suivante:

«(...) l'ADN de notre compagnie, sa raison d'être, est le fruit d'une addition très simple: Amélie + Quentin = Cie Juste avant l'oubli. Depuis notre séparation, l'addition initiale ne tient plus.

(...) il me semble que la voie la plus juste et la plus équitable serait de suspendre les activités de la Cie Juste avant l'oubli et de la dissoudre en partageant les biens matériels entre deux nouvelles structures indépendantes créées par Quentin et moi-même, afin que nous puissions continuer à travailler chacun de notre côté avec les fruits de notre implication professionnelles de ces dernières années.

Je me rends bien compte de ce que cela implique pour toutes et tous mais tout autre usage de notre compagnie, aussi légal soit-il, ne serait que main-mise, appropriation, récupération et détournement de ce pour quoi a été révé cette compagnie.

(...) Seriez-vous d'accord pour envisager ensemble la dissolution de la Cie Juste avant l'oubli et le partage des biens entre deux nouvelles structures indépendantes créées par Quentin et moi? »

Je n'ai, à ce jour, reçu aucune réponse claire à ma demande.

Je n'ai d'ailleurs aucune réponse à mes nombreuses questions. Les décisions prises par Quentin et les deux membres du bureau ne me sont pas expliquées mais je constate qu'ils souhaitent changer le nom de la compagnie et garder les avantages de la structure existante et donc les fruits de mon travail de ces dernières années.

Je ne sais même pas si un appel à adhésions a été fait en 2026 et sur quels projets il repose.

Une compagnie avec six ans d'ancienneté, c'est une signature artistique identifiable, c'est une crédibilité, un gage de confiance pour des subventions, pour les adhérent-e-s qui s'engagent autour d'un projet artistique clair et défini.

Je n'ai qu'un souhait, que la situation revienne à la normale et que chacun-e reprenne sa route indépendamment, sereinement et le plus équitablement possible.

Vous avez été témoins, acteurs, actrices de cette aventure. Si vous ressentez l'envie de vous exprimer ou d'agir, à votre manière, je pense que votre regard et votre voix comptent.

Un mail plus formel sera prochainement envoyé à l'ensemble des adhérent-es pour évoquer la question de la dissolution de la *Cie Juste avant l'oubli*.

Je reste bien sûr disponible pour répondre à vos questions et vous remercie sincèrement de m'avoir lue, ainsi que pour votre soutien pendant toutes ces années.

Je vous embrasse,

Amélie

Mail aux adhérent-es 2025 de la Cie Juste avant l'oubli...



De venisse amélie <ameloch_e_v@yahoo.fr>

Date 2026-05-24 23:19

Statuts Cie JALO.pdf(~610 ko)

Chers amis, bénévoles et adhérent-e-s de la *Cie Juste avant l'oubli*,

Quelques-uns d'entre vous m'ont demandé des nouvelles de la compagnie et s'il y aurait une prochaine édition du festival *Un Après-midi à Chavy*. Pardonnez-moi ce long silence.

Comme vous le savez peut-être, la situation actuelle au sein de l'association ne permet plus, hélas, un fonctionnement serein, collégial et conforme à l'esprit de notre compagnie.

Co-fondatrice de la *Cie Juste avant l'oubli* avec Quentin en 2020, et également adhérente, j'ai porté avec lui pendant plusieurs années, et grâce à votre confiance, les projets artistiques, humains et culturels de cette structure.

L'identité profonde de notre compagnie est indissociable de notre rencontre artistique et du travail que nous avons bâti ensemble avec Quentin.

Depuis notre séparation en mars 2025, cette équation fondatrice ne tient plus et il nous est devenu impossible de poursuivre une collaboration professionnelle. J'en ai informé les membres du bureau de l'association (président et trésorière) en février 2026 en leur exposant les raisons.

Depuis, malgré plusieurs demandes formulées auprès de ce bureau afin d'ouvrir un dialogue quant à l'avenir de la compagnie, je n'ai à ce jour obtenu aucune réponse permettant d'envisager une issue concertée et apaisée.

C'est pourquoi, le 11 mai dernier, j'ai officiellement proposé à Quentin et aux membres du bureau une solution d'usage et de bon sens : dissoudre la *Compagnie Juste avant l'oubli* et partager de façon équitable l'ensemble de ses biens matériels entre deux nouvelles structures associatives culturelles indépendantes, l'une choisie ou créée par Quentin, l'autre par moi. Ainsi chacun de nous peut repartir construire ses projets en emportant sa juste part de ces six années de travail commun.

Cette proposition n'a, à ce jour, reçu aucune réponse claire.

Les décisions prises par les deux membres du bureau se font sans ma concertation et je constate qu'ils souhaitent changer le nom de la *Compagnie Juste avant l'oubli* et garder les avantages de la structure existante et donc par la même occasion l'effort de mon travail de ces dernières années. Ce qui ne m'apparaît pas être juste et équitable professionnellement.

La *Compagnie Juste avant l'oubli* ne peut à mes yeux devenir un enjeu ou un quelconque moyen de pression supplémentaire dans notre séparation personnelle et mérite un bureau au regard impartial et apaisant.

Face aux communications opaques des membres du bureau, j'invite tous les adhérents de l'association à venir débattre collectivement de l'avenir de la *Cie Juste avant l'oubli*, et notamment de sa dissolution.

Cette initiative ne vise ni le conflit ni la polémique, mais offre aux membres la possibilité de se prononcer de manière démocratique, transparente et apaisée sur l'avenir de la structure.

Pour se faire, conformément aux statuts de l'association il suffit qu'un tiers des adhérents demande au président la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Si vous souhaitez soutenir cette demande de convocation d'une AGE, je vous invite à me répondre par retour de mail avant le 31 mai en indiquant le texte suivant :

« Je soussigné-e [prénom et nom], adhérent-e à jour de ma cotisation 2025, demande ce jour au conseil d'administration de l'association Juste avant l'oubli de convoquer rapidement une Assemblée Générale Extraordinaire afin de voter sur la dissolution de l'association. N'ayant pas reçu d'appel à adhésion 2026, je n'ai pu renouveler mon adhésion, mais reste engagé-e au sein de l'association. »

Je reste bien entendu disponible pour répondre à vos questions. J'ai déjà reçu plusieurs courriers de soutien. Je vous remercie sincèrement pour votre attention, ainsi que pour votre engagement et votre soutien au cours de ces dernières années.

Bien à vous,
Amélie